



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Service Connaissance, Aménagement, Planification, Sécurité
Bureau avis et expertises territoriales
Secrétariat de la CDAC

Par décision du 12 octobre 2023, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial a accepté le recours exercé par la société « BOURGES DIS » contre la décision prise le 12 mai 2021, refusant l'extension de 1 087 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial la portant ainsi à 8 728,5 m² d'un hypermarché « E. LECLERC » à Saint-Doulchard (18230).

Le projet de la société « BOURGES DIS » est donc autorisé.

Le texte de cette décision est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

6, place de la Pyrotechnie – CS 20001
18019 BOURGES CEDEX
02 48 67 18 18
www.cher.gouv.fr